

REGLEMENT PARTICULIER

48° RALLYE

DUNES ET MARAIS

10. 11 et 12 Octobre 2025



Dates	Horaires	Définition
30.08.2025	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
29.09.2025	Minuit	Clôture des engagements
08.10.2025	17 h 30	Disponibilité des carnets d'itinéraire. (Voir art 7.1.8P et 6.2.6 P)
10.10.2025	07 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aéroport de Royan-Médis (Départ à 8 h) (Voir Art.6.2.6 P)
10.10.2025	14h15 à 17h45	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais/mer (voir article 1.3 p)
10.10.2025	15h15 à 19h00	Vérifications techniques Parking souterrain Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan
10.10.2025	16 h 45	1ère réunion du Collège. Salle des Fêtes de St Palais/Mer
10.10.2025	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Tableau d'affichage numérique www.dunesetmarais.com Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
10.10.2025	20 h 00	Briefing oral obligatoire avec émargement pour tous les équipages admis au départ Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
11.10.2025	08 h 00	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
11.10.2025	17 h 39	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : 136 Relais Côte de Beauté à St Georges de Didonne
11.10.2025		Affichage des résultats partiels de la 1ère étape 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé, ordre et heures de départ de la 2ème étape. Tableau d'affichage numérique www.dunesetmarais.com
12.10.2025	07 h 30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé. Lieu : 136 Relais de la Côte de Beauté à St Georges de Didonne
12.10.2025	15 h 29	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : 136 Relais de la Côte de Beauté à St Georges de Didonne
12.10.2025		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, au PC Tableau d'affichage numérique www.dunesetmarais.com
12.10.2025		Remise des prix , après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Lieu : Esplanade Relais de la Côte de Beauté à St Georges de Didonne

Le tableau d'affichage sera de type Virtuel. Un QR Code sera mis à disposition à plusieurs endroits du Rallye.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA AUGIAS organise les 10. 11 et 12 Octobre 2025, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

48 ° Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord N° 27/2025 en date du 30/06/2025

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°563 en date du 22/07/2025

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASA AUGIAS

Président : Mr Matthieu BONNAUD

Organisateur technique : Ecurie Côte de Beauté

Présidents : Mrs Laurent FAUCONNET 06.07.01.88.52 et Fabrice RAYRAT 06.12.60.86.50

Permanence du rallye :

Le 10 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais sur Mer.

Les 11 et 12 Octobre : au PC du Rallye, Gymnase Colette BESSON 2 Rue du Dr Maudet à St Georges de Didonne.

Pendant tout le rallye : Directeur de Course Mr LORRE Joseph tel : +336 20 65 52 74

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	10.03
Président de collège	ROUGIER	Hugues	13220	10.03
Membre du collège	MISSWALD BONNAUD	Jean Jean-Paul	2212 7948	01.08 11.01
Directeur de course	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeur de course adjoint	LEMIRE	Thomas	35253	01.11
Directeurs de course ou commissaires sportif rattachés à la Direction de course	LOOTVOET MISSWALD PERROT	Marie Line Anita Elisabeth	5938 5763 6567	07.12 01.08 15.04
Directeur de course ES	PAINVIN MELIANDRE MINEUR CAROF COURTIN PAGE	Dominique Maurice Jean-Louis Jean-Marie Jacques Jean-Luc	7706 157242 29169 203852 6233 4727	10.03 10.14 12.09 11.01 15.04 15.07
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	En cours			
Tricolore	PERROT	José	6570	15.04
O TT	DESCLAUX	Luc	13302	10.03
Damier	ROUX	Gilles	1482	15.04

Juge de fait	En cours			
Commissaires techniques délégués FFSA	VERRON MAIRE HEGUY	Sébastien Jean Marie	46757 29577	15.01 10.10
Commissaires techniques	BATARD COURTIN DUROU HERHEL PHELIPEAU En cours	Patrick Philippe Hervé Olivier Jean Luc	146650 42190 46716 15545 9060	10.13 15.04 01.11 15.03 10.18
Chargé des relations avec les concurrents	CONDEMINE OMNES	Catherine Sylvain	56617 37320	10.18 15.04
Responsables Parcs	LAXAGUE LAXAGUE	Jacques Erwann	165604 165605	10.03 10.03
Médecin responsable	BILLES	Jean François	13557	10.04
Responsable classement	BONNAUD	Matthieu	41131	11.01
Chargé relation presse	ROZ	Denise		

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 48° rallye tout-terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Nord
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives **à respecter impérativement** sur le site internet :

dunesetmarais.com

et

[Page Facebook : Rallye Tout Terrain Dunes et Marais](#)

Vérifications administratives : le 10.10.2025 de 14h15 à 17h45

Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer

Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d'entrée de vérifications administratives. (Heure idéale) (à consulter sur www.dunesetmarais.com)

Vérifications techniques : le 10.10.2025 de 15h15 à 19h00

Lieu : Parking souterrain Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur les parkings à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer. Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement à proximité du Parc Fermé à St Georges de Didonne Boulevard Côte de Beauté.

Les vérifications finales seront effectuées : CASSE AUTO CHEVALIER – 3 Rue Edison – 17110 St Georges de Didonne
au Taux horaire : 80 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 48^{ème} rallye tout-terrain DUNES ET MARAIS doit faire sa demande en ligne sur <https://engagement.ffsa.org/Engagement> ou adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le 29/09/2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

A.S.A. AUGIAS « Côte De Beauté »

BP 40011

17120 COZES

TEL: +33607018852 MAIL : dunesetmarais@yahoo.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 150 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 €**
- **Remboursement des droits d'engagement** : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur roadbook, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement pourra se faire en ligne directement sur <https://engagement.ffsa.org/Engagement> et ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement :

- par virement bancaire **IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC : CMCIFR2A**

- par chèque à rédiger **à l'ordre de :**

Ecurie Côte de Beauté

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conformément au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2025

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conformément au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2025

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout terrain et règlement technique des rallyes tout terrain 2025

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE et de MATERIEL DIVERS (Pneus etc.)** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 50€ seront appliquées.

4.3P Assistance

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution **(en chèque de 200€)**.

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas rendu.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendu au PC du Rallye.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du Rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le Collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conformément au règlement standard des Rallyes et au Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2025

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 48^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DUNES ET MARAIS représente un parcours total de 294.570 kms, dont 191.230 kms de liaison Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103.340 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Cabane Rouge	9.970 KM
ES 2 / 5	Javrezac	7.400 KM
ES 3/ 6	Chapitre	9.800 KM
ES 7/ 10	Jaffe	9.300 KM
ES 8 /11	Maubeuge	7.200 KM
ES 9/ 12	Brie	8.000 KM

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Jeudi 9 Octobre de 8 h à 19 h
- Vendredi 10 octobre de 8 h à 14 h 00.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 10 Octobre 2025 si les conditions météo le permettent. Le rendez-vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (Départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés. **Pneus adaptés obligatoires.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conformément au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain 2025

7.1.8P

Le road book sera distribué, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules, briefing papier) seront remis avec les road books.

Disponible au Restaurant l'Escale à l'Aérodrome de Royan Médis

Le Mercredi 8 Octobre de 17h30 à 19h30

Le Jeudi 9 octobre de 8 h à 18 h

et le Vendredi 10 Octobre de 8 h à 12h

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles et badge indiquant la fonction

7.6P PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2025

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

La remise des prix se déroulera le Dimanche 10 Octobre 2025 à l'entrée du Parc Fermé au 136 Relais de la Côte de Beauté à Saint Georges de Didonne. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sur podium après l'entrée au parc du dernier concurrent.

Primes pour un nombre de 90 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie championnat (T1A/T3/T4 confondus)	150	120	90						360 €
Groupes (T1A /T3 /T4 confondus (T3 1A-1B-T3 FIA –T4FIA)-T1B – T2B et T2B+ confondus- SSV Série avec fiche d'homologation.									
Si moins de 5 partants	265	193	140						598€
Si au moins 5 partants	530	385	280						4 780 €
Si au moins 10 partants				195	175				1 480 €
Si au moins 15 partants						155	115	80	1400 €
total groupe catégorie Championnat	680	505	370	195	175	155	115	80	
Total autres groupes (T1B – trophée 4x4 – SSV)	530	385	280	195	175	155	115	80	
Nbre de classes	19								

Si au moins 3 partants	75									1 425 €
Si au moins 5 partants		40								760 €
Si au moins 7 partants			35							665 €
									Total	10 870 €
Primes pour un nombre de 150 partants										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie championnat (T1A/T3/T4 confondus)	250	200	150							600 €
Groupes (T1A /T3 /T4 confondus (T3 1A-1B-T3 FIA –T4FIA)-T1B – T2B et T2B+ confondus- SSV Série avec fiche d'homologation										
Si moins de 5 partants	440	320	233							993 €
Si au moins 5 partants	880	640	465							7 940 €
Si au moins 10 partants				325	295					2 480 €
Si au moins 15 partants						260	190	130		2 320 €
total groupe catégorie championnat	1 130	840	615	325	295	260	190	130		
Total autres groupes (T1B – trophée 4x4 – SSV)	880	640	465	325	295	260	190	130		
Nbre de classes	19									
Si au moins 3 partants	125									2 375 €
Si au moins 5 partants		70								1 330 €
Si au moins 7 partants			55							1 045 €
									Total	18 090 €

Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes arrivée de groupe

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

Les prix et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

PRIMES PERFORMANCES

Il est instauré une prime de performance d'un montant respectif de 50 euros, pour un total de 600 euros.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et ne sont pas cumulables.

En cas d'ex aequo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps à la première ES.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

ES 1	Trophée 4x4	Avant dernier	ES 7	Championnat	35°
ES 2	Challenge 2RM	Avant dernier	ES 8	Trophée 4x4	8°
ES 3	Challenge SSV	Avant dernier	ES 9	Challenge 2RM	12°
ES 4	Championnat	42°	ES 10	Challenge SSV	8°
ES 5	Trophée 4x4	10°	ES 11	Challenge 2 RM	10°
ES 6	Challenge SSV	15°	ES 12	Championnat	30°

LEGEND GROUP :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2001 (date de création du passeport technique),
- Boîte séquentielle ou en H selon l'équipement d'origine du véhicule,
- Moteur central ou en porte à faux selon implantation d'origine,
- Amortisseurs libres

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessus.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants dans le groupe respectant les conditions énumérées ci-dessus.

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	200 €	150 €	100 €		
T1B	200 €	150 €	100 €	Total primes LEGEND GROUP	900 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix

10.2P : Coupes

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 3 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 3 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 3 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 3 premiers du classement T3-SSV
5. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
6. 1 trophée à chaque équipe étant à l'arrivée

09.06.2025

PRECAUTIONS VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et « Marais de la Seudre »** dans lesquelles sont présentes des oiseaux, chauves-souris et habitats naturels menacés, et donc protégés.

Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en termes de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2024 et de celles à venir. Pour davantage d'informations sur les richesses environnementales de ces zones Natura 2000, rendez-vous sur <http://www.agglo-royan.fr/natura2000-sites>